

duite de l'Eglise, renfermé dans son palais comme dans une prison, il est réduit à se demander, en présence des crimes commis et de ceux qui se préparent, si sa personne même est en sûreté, et à l'abri de toute violence ; si les jours sombres d'une persécution plus cruelle ne vont pas bientôt se lever pour lui et la perspective de l'exil ne peut plus rester étrangère à son esprit.

Mes chers collaborateurs, notre double qualité de catholiques et de prêtres nous impose, en ces tristes circonstances, un devoir qu'il nous sera facile de remplir ; sans doute les promesses faites à l'Eglise par son divin fondateur doivent bannir toute crainte de notre cœur ; nous sommes assurés que les portes de l'enfer ne prévaudront point, mais Dieu veut être prié ; nous pouvons par nos supplications hâter le jour de la victoire ; et tout en protestant avec énergie et courage contre les traitements indignes dont notre Père commun est l'objet, nous devons, unis à tous les fidèles commis à nos soins, offrir à Notre-Seigneur de dignes fruits de pénitence en réparation des scandales qui viennent de se commettre, et persévérer ensemble dans la prière fervente, comme les premiers chrétiens, pour demander la délivrance de notre bien aimé Pontife. Nous nous adresserons surtout avec une confiance particulière à la Très Sainte Vierge, le secours des chrétiens, afin que sa puissante intervention éloigne encore une fois les dangers qui menacent l'Eglise, et protège le successeur de Pierre contre la fureur de ses ennemis.

.. C'est pourquoi, mes chers collaborateurs, je vous invite à lire au prône l'allocution de Léon XIII, en l'accompagnant des commentaires que vous jugerez à propos.

De plus, le 4<sup>e</sup> dimanche de septembre, consacré par la liturgie à honorer les douleurs de Marie, sera dans tout ce diocèse un jour de prières pour l'Eglise et le Pape. Vous exhorterez les fidèles à offrir, ce jour là, une communion aux intentions du souverain Pontife, et dans l'après-midi, à la suite des Vêpres, avant le salut, ou chantera, dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse où se fait l'office public, les sept psaumes de la pénitence.